

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1520

présenté par  
M. Gremetz, Mme Fraysse, M. Muzeau et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 3 à 11 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En proposant de supprimer les dispositions prévues par le II de l'article premier du présent projet de loi, les auteurs de cet amendement entendent marquer leur opposition à une série de dispositions qui visent à amoindrir considérablement les exigences des demandeurs d'emploi, au point de faire du projet personnalisé, un projet automatique de radiation.